

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

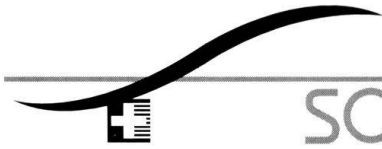
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

Armée XXI: de la planification à la conduite

Il y a un an, le Conseil fédéral présentait le Plan directeur. Celui-ci donne la base, la direction de marche et l'architecture pour la réforme «Armée XXI». Maintenant, il ne s'agit plus de planifier, mais de conduire. La SSO veut participer activement à cette phase. Les débats au Conseil national et au Conseil des Etats se sont terminés au début du mois d'octobre.

Le Comité central de la SSO a suivi ce processus de réforme dans toutes ses phases; il a pris position et a exercé son influence à plusieurs reprises. Il ne s'agit pas d'en faire l'éloge, mais simplement de mentionner quelques points intéressants.

Une bonne base pour notre armée de milice

Durant la phase initiale, les idées fondamentales et les structures du Plan directeur n'ont pas été communiquées de manière judicieuse. Elles contenaient en outre une telle quantité d'éléments nouveaux, presque révolutionnaires qu'on devait s'attendre à des discussions et à des oppositions. A plus forte raison, le résultat des débats parlementaires a été frappant: les deux Chambres ont fortement apprécié le Plan directeur dans son ensemble. On en a tout simplement modifié des détails, mais pas les piliers. C'est étonnant et très positif du point de vue de la SSO et des autres organisations de milice.

Il n'en va pas de victoire ou de défaite, il en va de notre pays. Si, pourtant, il y a une victoire, alors c'est notre armée de milice qui l'emporte, une armée nouvelle avec, pour l'avenir, des perspectives nouvelles.

Le débat au Conseil national, juste avant la votation finale, a été très intéressant: la porte-parole du Parti socialiste suisse expose, une fois encore, que son parti souhaite un autre Plan directeur. Pourtant, on sait apprécier l'aspect pragmatique et les avantages des mesures de la réforme et on accepte cette solution, car elle constitue une démarche réaliste. Il n'y aura qu'une minorité fondamentaliste du parti à voter négativement. Le porte-parole de l'Union démocratique du centre apprécie quelques détails du Plan directeur, mais se prononce contre sa conception globale. La consigne de vote négatif n'est pourtant suivie que par une partie de la fraction. La votation finale met en évidence, d'une part une alliance des groupes fondamentalistes de la droite et de la gauche (un fait qui doit être gardé à l'esprit), d'autre part une très large coalition politico-sécuritaire basée sur le «bon sens», envers laquelle l'armée doit être reconnaissante.

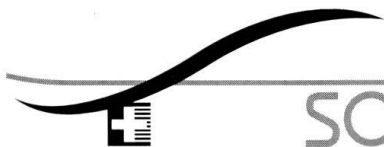
Quelques différends

Là où il y avait des différends, c'est la ligne du Conseil national, non celle du Conseil des Etats qui l'emporte. La durée de l'instruction de base suit un modèle flexible, qui prévoit entre 18 et 21 semaines (jus-

qu'à 24 semaines pour des cas exceptionnels), correspondant au modèle proposé par la SSO en juin 2002. Toute décision particulière concernant les différentes armes sont encore à prendre par le Parlement.

Derrière le litige apparent sur les structures du commandement, il y a plusieurs tendances: les uns veulent faire une claire différence entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel, entre les directives politiques et leur réalisation sur le plan opérationnel, entre les lignes directrices et le *management*. Les autres veulent que la réalisation pratique soit aussi de la compétence du Parlement. Finalement, on est tombé d'accord sur un compromis acceptable, qui met bien en évidence les structures d'organisation, sans pour autant s'éloigner des points essentiels.

Les échelons hiérarchiques (divisions), d'ailleurs peu compatibles avec les missions de l'armée ou le principe de milice, ont été rejetés. Au cours des deux prochaines années, le Conseil fédéral et le commandement de l'armée devront encore décider des échelons supérieurs, de l'importance des «forces armées partielles» (?), des états-majors et de la coopération entre les fonctions straté-



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

giques et les fonctions opérationnelles.

Notre armée a besoin d'un façonnement

Le Plan directeur n'est pas l'armée. Il ne montre que la direction à suivre! Il est, à strictement parler, une exhortation à l'action. Les plus grands efforts seront demandés de nous tous dans cette phase de la réforme. Une bonne idée ne sert à rien, si elle n'est pas réalisable ou réalisée. Et l'opinion que nos recrues se formeront sur l'armée sera basée sur leurs expériences sur les places d'armes et les camps d'exercice, non sur ce qui est écrit dans le Plan directeur. Même ceux qui sont satisfaits de ce Plan ne peuvent pas se reposer dès maintenant!

L'esprit du Plan doit être réalisé. Les mesures de restructuration doivent être mises en œuvre de manière énergique et cohérente, en particulier dans le domaine de l'instruction. Le Conseil fédéral doit exercer son influence quand il s'agit de la désignation aux postes-clés du commandement de l'armée. Il n'y a pas assez de temps pour des longues périodes d'adaptation.

Nous sommes sérieux quand nous parlons de **notre** armée. Les nouveaux chefs à la tête de l'armée devront remplir une tâche importante et très difficile, mais l'armée ne leur appartient pas. Elle appartient à nous tous! **Et nous avons voix au chapitre!** La SSO n'attendra certainement pas une invitation explicite avant de se faire en-

tendre. Elle imposera sa voix. Elle veut participer aux décisions quand il en va de la route à prendre. Les critères de communication et de participation doivent encore être entraînés. A ce propos, il y encore beaucoup à apprendre: pour nous, mais aussi pour le DDPS et pour l'armée. Le principe de milice a ses conséquences!

Il y a du travail à faire pour la SSO

Nous demandons beaucoup de nous-mêmes. Nous avons beaucoup à offrir et nous en avons déjà donné les preuves. Au sein du DDPS, on a certes compris qu'on ne peut pas renoncer au potentiel du personnel de milice. La SSO, en sa qualité d'association faîtière, doit toujours apporter sa contribution et son soutien. Cela signifie, entre autres, continuer à s'engager pour un fort consensus interne, formuler ses positions et les présenter de manière décidée. En fonction de cela, nous avons déjà initié un sondage d'opinion auprès des sociétés cantonales et des sociétés des armes et des services.

Il s'agit de rassembler systématiquement dans différents «paniers» tous les points critiques concernant:

- les ressorts qui ne sont pas clairement définis dans le Plan directeur,
- les ressorts qui vont au-delà du Plan directeur,
- les questions qui concernent la réalisation pratique du Plan,

- le passage dans Armée XXI des formations et des personnes,
- les questions touchant à la politique et à la stratégie du personnel,
- l'évolution de la politique de sécurité et militaire,
- le contrôle.

Ces «paniers» seront complétés et évalués par le Comité central et la Conférence des présidents jusqu'à fin décembre 2002. Ils formeront la base de notre position commune ainsi que de notre prochaine phase de travail à partir de janvier 2003. Nous entrerons en communication avec le nouveau commandement de l'armée avec des idées très précises dès le début. Nous aurons beaucoup de travail et beaucoup de responsabilité. L'armée a besoin de ses officiers de milice!

Remerciements

Le Comité central de la SSO remercie tous les camarades qui, dans la phase imminente, nous apporteront à nouveau leur soutien et nous feront part de leurs observations et de leurs idées. A l'intérieur de notre association, nous devons avoir des idées très claires. Cela nous permettra d'intervenir à l'extérieur. Il ne suffit pas de participer au façonnement de notre armée. Il faut être en tête! Le modèle de l'Armée XXI est celui d'une organisation en train d'apprendre, qui demande à tous moments un fort engagement. Elle n'est pas une organisation statique et suradministrée.